

L'éducation permanente du personnel infirmier : une nécessité à l'ordre du jour

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **86 (1977)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'éducation permanente du personnel infirmier - une nécessité à l'ordre du jour

L'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID) a, à la fin du mois d'avril dernier, invité les journalistes à une séance d'information à l'occasion de la sortie de presse du rapport: «Etude sur

l'éducation permanente du personnel infirmier à Genève».

Réalisée en collaboration avec l'école genevoise du Bon Secours et sous la direction de Mlle M. Duvillard, infirmière

conseil et présidente de la section genevoise de l'ASID, cette étude comporte un inventaire des ressources existant en matière d'éducation permanente du personnel infirmier, une réflexion de ce personnel sur les besoins de formation qu'il ressent comme devant être comblés pour le mettre en mesure d'assurer des prestations optimales à la population, ainsi que le compte rendu d'interviews réalisées auprès de 68 infirmières et infirmiers cadres et non cadres.

Il ressort que la formation la plus demandée touche aux domaines des *relations humaines* et des *soins infirmiers*, notamment les soins aux personnes âgées, aux personnes atteintes de maladie mentale et aux mourants.

Les personnes interrogées demandent également que l'éducation permanente ait lieu constamment à l'intérieur des établissements de santé et à l'extérieur, afin que tout le personnel infirmier de la fonction publique et privée, ainsi que les infirmières indépendantes, puissent y avoir accès régulièrement. Dans les lignes qui vont suivre, nous présenterons un bref résumé des points principaux de cette étude.

La rédaction



Nos deux photos: groupes de personnel infirmier à l'étude, sous la direction d'une monitrice.

Photos CRS/M. Hofer



Le problème qui est à l'origine de cette étude concerne les difficultés que rencontre le personnel infirmier à appliquer dans l'exercice quotidien de ses fonctions les «savoirs» acquis au cours de leur formation professionnelle de base ou spécialisée et de les traduire concrètement en «savoir-faire» et en «savoir-être». L'hypothèse de départ pour cette étude était donc qu'il existe à Genève, comme ailleurs en Suisse, un très grand besoin d'éducation permanente qui n'est que peu ou pas satisfait.

La définition de l'éducation permanente adoptée ici est la suivante: «L'éducation permanente est celle qui fait suite à la formation de base ou, le cas échéant, à toute formation complémentaire menant à une qualification professionnelle supérieure, et dont le but essentiel est d'aider le personnel infirmier à se réaliser professionnellement aussi complètement que possible et à maintenir et à améliorer ses compétences

quelle que soit la fonction qu'il occupe ou le secteur dans lequel il exerce.»

L'éducation permanente interne

Le droit au perfectionnement professionnel est garanti à Genève depuis 1975 par le Statut du personnel des établissements hospitaliers. Cependant, au moment de l'enquête, aucune des institutions visitées n'avait explicité par écrit sa propre politique d'éducation permanente, ni prévu de budget pour cette activité «interne».

Les renseignements obtenus au cours des entretiens avec les employeurs mettent en évidence que certaines grandes institutions de santé font néanmoins l'effort d'organiser elles-mêmes un programme d'éducation permanente «interne» (conférences, sessions de perfectionnement, etc.) pour le personnel infirmier qu'elles emploient. Cet effort est plus ou moins développé selon l'institution qui en prend l'initiative.

Il est apparu toutefois que la grande majorité du personnel infirmier employé à Genève par les services de santé publics et privés n'est pas touchée par une éducation permanente de type «interne», soit que l'institution qui l'emploie est trop petite pour entreprendre elle-même cette formation, soit qu'elle n'en ait pas réalisé l'importance.

L'éducation permanente externe

La plupart des institutions de santé hospitalière ou extra-hospitalière du canton, publiques ou privées, ainsi que les infirmières travaillant à titre indépendant, font assez largement usage des occasions d'éducation permanente offertes à l'extérieur de leur lieu de travail, notamment par l'école genevoise d'infirmières Le Bon Secours et la section genevoise de l'ASID. Les programmes d'éducation permanente qu'offrent ces institutions portent essentiellement sur divers aspects de la fonction infirmière et sur les soins infirmiers eux-mêmes. Certaines grandes institutions ont exprimé leur politique au sujet de cette forme d'éducation permanente dite «externe». La plupart d'entre elles offrent, au personnel infirmier qui le demande, le temps nécessaire pour suivre la ou les sessions désirées. La finance d'inscription est prise en charge par l'institution pour un nombre limité de personnes seulement. D'autres institutions, tout en accordant au personnel la permission de s'absenter, laissent à l'infirmière la charge d'acquitter elle-même les frais qui, selon la durée de la session, peuvent se monter à plusieurs centaines de francs.

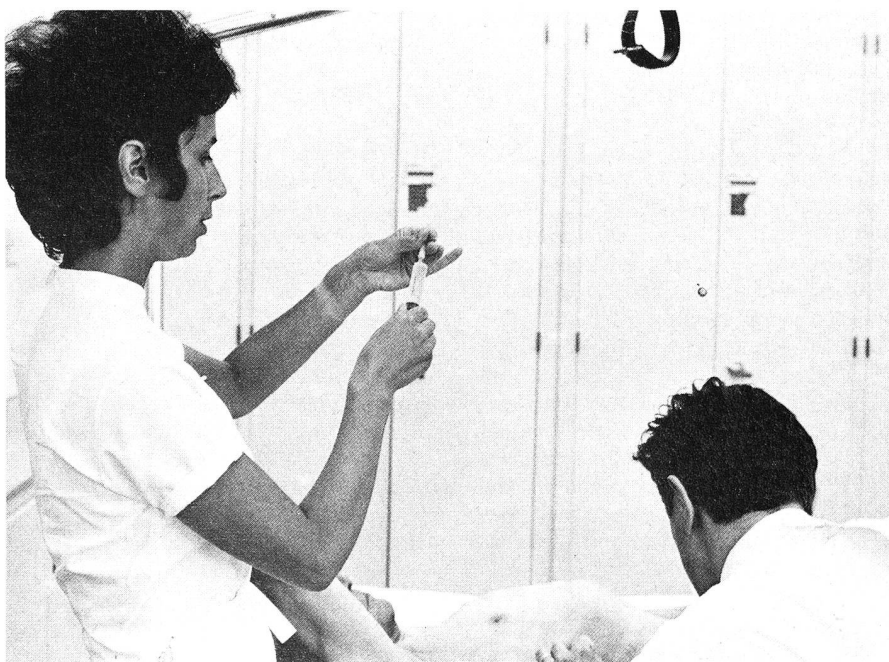
L'essentiel des commentaires exprimés par les infirmières au cours des interviews peut se résumer comme suit:

Appelées à exprimer leurs préférences sur une liste de thèmes susceptibles de faire l'objet de sessions d'éducation permanente, les infirmières interrogées ont attribué les plus hautes priorités aux thèmes relevant des *relations humaines* et des *soins infirmiers*. En ce qui concerne les premières, les infirmières disent que leur profession les expose à des tensions qui sont anxiogènes, telles la mort, la souffrance, la maladie, l'urgence, les tensions de travail. Pour éviter de tomber dans le piège des stéréotypes et des attitudes conventionnelles, pour s'ouvrir au dialogue avec le patient qu'elle soigne et sa famille, pour animer l'équipe soignante qu'elle dirige, l'infirmière doit acquérir une connaissance profonde d'elle-même et par là une compréhension éclairée des sentiments, des réactions et du contexte de vie d'autrui.

En ce qui concerne les seconds, les infirmières disent manquer de bases théoriques suffisantes et n'être que peu formées à la rigueur de pensée qui favoriserait une meilleure conceptualisation des soins infirmiers et permettrait de doter les actes infirmiers de bases scientifiques solides.

Quoique les infirmières cadres formulent beaucoup plus de demandes que les infirmières non cadres, il n'y a aucune différence essentielle quant à l'orientation de la demande et aux priorités données par les unes et les autres aux divers domaines d'étude suggérés. Parmi ceux-ci citons encore une meilleure compréhension de la personne soignée, des thèmes relatifs à la santé publique et à la médecine, à l'administration et à la gestion des services infirmiers, à la pédagogie et à l'enseignement.

Infirmière et médecin au travail.



Les commentaires que font les infirmières à propos des 76 thèmes d'étude qui leur ont été proposés lors de l'interview, indiquent dans l'ensemble qu'elles attendent beaucoup d'un programme d'éducation permanente et que les programmes existants ne comblent qu'une partie restreinte de leurs besoins de formation. Dans l'ensemble, elles estiment que l'éducation permanente doit avoir lieu sous forme «interne» et «externe», l'une ne remplaçant pas l'autre, toutes deux étant indispensables pour maintenir et développer l'efficacité du personnel infirmier.

Enfin, les infirmières demandent que l'éducation permanente soit mise à la portée de *tout* le personnel soignant et que des occasions de formation continue en commun avec les membres des diverses professions de la santé soient offertes, afin que des médecins et infirmières notamment, s'exercent ensemble à l'étude et à la résolution des problèmes qui surgissent dans l'exercice quotidien de leurs fonctions respectives.



Au terme de cette étude, la question se pose de savoir si le moment n'est pas venu de créer un centre d'éducation permanente du personnel infirmier qui aurait pour missions principales l'information, la formation et la documentation, et qui constituerait un premier maillon d'un système cohérent d'éducation permanente destiné à s'étendre à toute la Suisse.

Il appartient maintenant à l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, qui a pris l'initiative de l'étude, de répondre à cette question. ■

Photo CRS/M. Hofer